

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS: UN AN
MONACO — FRANCE ET COMMUNAUTÉ: 48,00 F
ÉTRANGER: 58,00

Annexe de la « Propriété Industrielle » seule 25,00 F
Changement d'adresse: 0,50 F

Les Abonnements partent du 1^{er} Janvier de chaque année

INSERTIONS LÉGALES: 7,00 F la ligne

DIRECTION — RÉDACTION
ADMINISTRATION
HOTEL DU GOUVERNEMENT

Téléphone 30-19-21

Compte Chèque Postal: 301947 — Marseille

SOMMAIRE

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 76-290 du 16 juillet 1976 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année scolaire 1976-1977 (p. 661).

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 76-32 du 26 juillet 1976 portant autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public de la Commune au Jardin Exotique (p. 662).

Arrêté Municipal n° 76-33 du 26 juillet 1976 portant autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public de la Commune au Jardin Exotique (p. 662).

Arrêté Municipal n° 76-34 du 26 juillet 1976 prononçant l'admission à la retraite d'un fonctionnaire (p. 662).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES

Direction du Travail et des Affaires sociales

Circulaire n° 76-69 du 15 juillet 1976 fixant le montant des salaires minima versés aux apprentis liés par contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} juillet 1976 (p. 663).

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 76-28 (p. 664).

INFORMATIONS (p. 664 à 666).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 666 à 670).

Annexe au Journal de Monaco

Publication n° 79 du Service de la Propriété Industrielle (p. 53 à 76).

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 76-290 du 16 juillet 1976 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année scolaire 1976-1977.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la Loi n° 826 du 14 août 1967 sur l'enseignement;

Vu l'avis émis, le 8 juin 1976, par le Comité de l'Education Nationale;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 15 juin 1976;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le calendrier des vacances scolaires de l'année 1976-1977 est fixé comme suit :

Toussaint :

du vendredi 29 octobre 1976 après la classe
au mercredi 3 novembre 1976 au matin

Fête Nationale :

vendredi 19 novembre 1976

Immaculée Conception :

mercredi 8 décembre 1976

Noël et Jour de l'An :

du samedi 18 décembre 1976 après la classe
au lundi 3 janvier 1977 au matin

Sainte-Dévote :

jeudi 27 janvier 1977

Vacances de février :

du samedi 12 février 1977 après la classe
au lundi 21 février 1977 au matin

Vacances de printemps :

du samedi 26 mars 1977 après la classe
au mercredi 13 avril 1977 au matin

Fête du Travail :

lundi 2 mai 1977

*Ascension :*du mercredi 18 mai 1977 après la classe
au lundi 23 mai 1977 au matin*Pentecôte :*du vendredi 27 mai 1977 après la classe
au mardi 31 mai 1977 au matin*Fête-Dieu :*

jeudi 9 juin 1977

*Grandes Vacances :*du jeudi 30 juin 1977 après la classe
au lundi 19 septembre 1977 au matin

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize juillet mil neuf cent soixante-seize.

Le Ministre d'Etat :

A. SAINT-MEUX.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX*Arrêté Municipal n° 76-32 du 26 juillet 1976 portant autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public de la Commune au Jardin Exotique.*

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu l'article 4 de la Loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale;

Vu la soumission présentée par M. Patrick Scotto, le 26 mars 1976;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Patrick Scotto est autorisé à occuper, à titre précaire et révoquant, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juin 1976, un pavillon, sis à l'entrée du Jardin Exotique, pour la vente d'articles de souvenirs.

ART. 2.

M. Patrick Scotto devra se conformer aux conditions imposées par la convention d'occupation du domaine public ainsi qu'aux prescriptions qui lui seront signifiées par la Mairie.

ART. 3.

M. le Receveur Municipal et M. le Directeur du Jardin Exotique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté dont une ampliation a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat, en date du 26 juillet 1976.

Monaco, le 26 juillet 1976.

Le Maire :

J.-L. MEDECIN.

Arrêté Municipal n° 76-33 du 26 juillet 1976 portant autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public de la Commune au Jardin Exotique.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu l'article 4 de la Loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale;

Vu la soumission présentée par M. A. Chayer, le 26 mars 1976;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Alain Chayer est autorisé à occuper, à titre précaire et révoquant, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} avril 1976, un local, sis dans la salle d'exposition du Jardin Exotique, pour la vente de produits de l'artisanat sud-américain, sous la dénomination « Boutique Exotique ».

ART. 2.

M. Alain Chayer devra se conformer aux conditions imposées par la convention d'occupation du domaine public ainsi qu'aux prescriptions qui lui seront signifiées par la Mairie.

ART. 3.

M. le Receveur Municipal et M. le Directeur du Jardin Exotique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté dont une ampliation a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat, en date du 26 juillet 1976.

Monaco, le 26 juillet 1976.

Le Maire :

J.-L. MEDECIN.

Arrêté Municipal n° 76-34 du 26 juillet 1976 prononçant l'admission à la retraite d'un fonctionnaire.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la Loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale;

Vu la Loi n° 526 du 23 décembre 1950 sur les pensions de retraite des fonctionnaires;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 421 du 28 juin 1951 constituant le statut des fonctionnaires et agents de l'ordre municipal;

Vu l'Arrêté Municipal n° 73-81 du 15 octobre 1973 portant nomination d'un professeur de modelage, chargé du cours de céramique à l'Ecole Municipale d'Arts Décoratifs.

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Joseph Chiappori, professeur de modelage, chargé du cours de céramique à l'Ecole Municipale d'Arts Décoratifs, ayant atteint la limite d'âge, est admis à la retraite avec effet du 27 avril 1976.

ART. 2.

M. le Secrétaire Général, Directeur du Personnel des Services Communaux, est chargé de l'application des dispositions du présent Arrêté dont une ampliation a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat, le 26 juillet 1976.

Monaco, le 26 juillet 1976.

Le Maire :

J.-L. MEDECIN.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES AFFAIRES SOCIALES

Direction du Travail et des Affaires sociales

Circulaire n° 76-69 du 15 juillet 1976 fixant le montant des salaires minima versés aux apprentis liés par contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} juillet 1976.

I. — Conformément aux dispositions de la Loi n° 739 du 16 mars 1963 sur les salaires et de l'Arrêté Ministériel n° 63-131 du 21 mai 1963 pris pour son application, les taux minima des salaires des apprentis liés par contrat d'apprentissage ne peuvent, en aucun cas, être inférieurs aux salaires ci-après :

(Taux horaire du S.M.I.C. 8,58 F)

Temps d'apprentissage et âge des apprentis		SALAIRE			
		en % du S.M.I.C.	horaire	(pour 40 h par semaine)	
				hebdomadaire	mensuel
1 ^{er} année	1 ^{er} semestre { — 18 ans + 18 ans	15 %	1,287	51,48	223,08
		25 %	2,145	85,80	371,80
	2 ^e semestre { — 18 ans + 18 ans	25 %	2,145	85,80	371,80
		35 %	3,003	120,12	520,52
2 ^e année	1 ^{er} semestre { — 18 ans + 18 ans	35 %	3,003	120,12	520,52
		45 %	3,861	154,44	669,24
	2 ^e semestre { — 18 ans + 18 ans	45 %	3,861	154,44	669,24
		55 %	4,719	188,76	817,96
3 ^e année (exceptionnelle)	5 ^e et 6 ^e semestres { — 18 ans + 18 ans	60 %	5,148	205,92	892,32
		70 %	6,006	240,24	1041,04

NOTA. — Lorsque la durée de l'apprentissage est ramenée à un an par arrêté interministériel, le salaire minimum de l'apprenti est fixé à :

1 ^{er} semestre { — 18 ans + 18 ans	25 %	2,145	85,80	371,80
	35 %	3,003	120,12	520,52
2 ^e semestre { — 18 ans + 18 ans	35 %	3,003	120,12	520,52
	45 %	3,861	154,44	669,24

Comme pour les autres salariés, les majorations pour heures supplémentaires sont applicables au-delà de 40 heures par semaine.

L'accomplissement d'heures supplémentaires devrait être en fait exceptionnel puisque, sauf dérogations limitées, la durée du travail est limitée à 40 heures hebdomadaires pour les jeunes gens de 16 à 18 ans.

II. A ces salaires minima s'ajoute l'indemnité exceptionnelle de 5 % qui n'est pas assujettie à la déclaration aux organismes sociaux.

III. Il est rappelé que la rémunération totale acquise par le salarié à l'occasion du travail et le nombre d'heures de travail effectuées doivent être intégralement déclarés aux organismes sociaux.

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 76-28.

Le Secrétaire Général, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un emploi de professeur de modelage, chargé du cours de céramique, sera vacant à l'Ecole Municipale d'Arts Décoratifs, à la rentrée scolaire 1976-1977.

Les personnes intéressées par cet emploi devront posséder une parfaite connaissance en matière de céramique et d'activités techniques découlant de cette discipline.

Les dossiers de candidature devront être déposés au Secrétariat Général de la Mairie, dans les huit jours de la présente publication, et comprendre les pièces suivantes :

- une demande sur papier timbré;
- deux extraits de l'acte de naissance;
- un certificat de nationalité;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date;
- un certificat de bonnes vie et mœurs;

Le recrutement de ce professeur se fera en fonction des références artistiques ou de toutes autres marques de notoriété dans le domaine de la céramique qui seront présentées.

Conformément à la Loi, la priorité d'emploi est réservée aux candidats ou candidates de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La semaine en Principauté

Le gala de la croix-rouge monégasque, le vendredi 6 août, à 21 heures, au Monte-Carlo Sporting Club, sous la présidence effective de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse avec, en exclusivité européenne, Engelbert Humperdinck.

En prologue à cette soirée exceptionnelle, André Levasseur présentera un *show* étonnant avec Liliane Montevecchi, la grande vedette des *Folies-Bergères* et les Monte-Carlo dancers. Musique de Francis Lopez. Chorégraphie de Jean Moussy.

Le bal (*tout le monde danse !*) avec Aimé Barelli et son grand orchestre.

**

Le 7^e festival international des arts de Monte-Carlo :

Le mercredi 4 août, à 21 heures, Salle Garnier, récital Régine Crespin, soprano.

Le dimanche 8, à 21 h. 45, dans la cour d'honneur du Palais Princier, la 9^e *symphonie*, de Beethoven. Solistes : Hildegard Behrens, soprano; Rudiger Wohlers, ténor; Biserka Cvejic, mezzo et Thoshimitsu Kimura, basse. Orchestre national de l'opéra de Monte-Carlo et chœur académique de l'université de Zagreb. Direction : Lövro von Maticic.

**

Un concert, orgue et trompette,

le mercredi 3, à 21 heures, à la cathédrale de Monaco, avec Jacques Mérial et Jean-Jacques Gaudon.

**

Au théâtre du Fort Antoine :

le lundi 2, à 21 heures 30, *Electre*, de Jean Giraudoux, par la compagnie Bernard Fontaine.

**

Soirées dansantes de la Saint-Roman,

les samedi 7, dimanche 8 et lundi 9, à 21 heures, dans les jardins de la Porte-Neuve.

**

Le XI^e festival international de feux d'artifice,

le samedi 7, à 21 h 30, 4^e soirée, tir du maître artificier John Cairo, de Seabrook (Etats-Unis) suivi, à 22 h. 15, au stade nautique Rainier III, du 2^e gala de cath sur l'eau.

**

Les sports :

Les samedi 7 et dimanche 8, le 6^e *bol d'or*, dans la baie de Monte-Carlo, 24 heures de course, de 11 heures, le 7, à 11 heures, le 8. Trois classements : dériveurs, dériveurs lestés et croiseurs côtiers.

Le dimanche 8, au Monte-Carlo golf-club, *coupe Banchio* (stableford - 18 trous).

Les concerts dans la cour d'honneur du Palais Princier

Si le premier concert, celui du dimanche 18 juillet, a dû se replier sur la salle Garnier, le temps étant quelque peu incertain ce soir-là, le deuxième, celui du mercredi 21, a retrouvé son cadre prestigieux à la plus grande joie du public... que je n'ose qualifier à 100% de *connaisseurs*, car il est évident que les concerts dans la cour d'honneur du Palais Princier sont, pour certains, un événement artistique de premier plan; pour d'autres, une brillante manifestation mondaine à laquelle on se doit d'être *vus !*

Pour le concert du 18, notre orchestre national, au summum de sa forme, était dirigé par Yuri Ahronovitch dont j'ai aimé la vigueur rigoureuse et pourtant nuancée, la dose exacte, en somme, de force et de douceur pour rendre à *Petrouchka* ses 1.000 couleurs vivaces.

L'œuvre u.s.a. au programme, (bicentenaire oblige), en l'occurrence le *Candide*, de Léonard Bernstein, a paru, à certains, d'inspiration plus russe qu'américaine. Ce n'est pas mon (modeste) avis. Passons.

Quant au concerto n° 1, en si bémol majeur, de Tchaïkowsky, grâce lui soit rendue car il a permis à Nikita Magaloff de nous prouver, une fois de plus, la puissance, et la diversité, de son grand talent.

Pour le concert du 22, Stanislaw Skrowaczewski, le plus *slave de tous les chefs américains*, (c'est sa notice biographique qui l'affirme, et je lui donne volontiers raison) avait à défendre *decoration day*, de Charles Ives, compositeur du Connecticut. Il le fit avec conviction mais, apparemment n'emporta pas l'adhésion des mélomanes chevronnés allergiques, par définition, à la nouveauté. Nouveauté, au demeurant, fort relative dans le cas présent car Charles Ives, bien que considéré par certains spécialistes comme l'un des *inventeurs* de la polyrythmie, s'affirme essentiellement, dans *decoration day*, comme un honnête mainteneur du folklore américain.

La technique sans faille, l'émotion, la fraîcheur, la sensibilité que Bruno Rigutto — jeune, beau, d'une aisance qui, tour à tour, déconcerte et séduit — a déployé tout le long du *concerto pour piano et orchestre* de Robert Schumann, restera, longtemps, dans ma mémoire, comme un exemple, rarement atteint, de perfection : dominateur, sans doute, mais communicant, m'a-t-il semblé, de toute son âme avec l'orchestre — un orchestre absolument sans faille — malgré les difficultés d'une partition toute de finesse et de sous-entendus.

De nombreux rappels ont salué l'exploit de Bruno Rigutto qui en bis, nous a offert, en don précieux et raffiné, le 5^e nocturne, de Chopin.

Au programme, figurait également la 7^e *Symphonie en la majeur*, de Beethoven. Exécution magistrale. Quel merveilleux orchestre que notre orchestre national !

Le théâtre aux étoiles de Monte-Carlo.

Aménagé sur l'esplanade du Centenaire, le théâtre aux étoiles de Monte-Carlo est, à mon goût, le plus fonctionnel en son genre des deux rivières. Non seulement, en effet, le public y est confortablement installé mais encore la scène est largement visible de partout, et c'est tant mieux pour les beaux décors signés Jacques Genin, la sonorisation parfaite et l'environnement presque toujours (1) apaisant et discret.

Le comité municipal des fêtes qui l'administre avec compétence et goût a de nouveau demandé, cette année, à M. Guy Grinda d'en assurer la direction artistique. C'est toujours avec joie que nous retrouvons en Principauté... chez lui, en somme... cet homme de théâtre accompli qui a fait... ailleurs... et continue de faire, une très brillante carrière.

Des 4 comédies inscrites au programme du théâtre aux étoiles pour la saison d'été, 2, déjà, ont été jouées :

d'une part, *Monsieur Masure*, de Claude Magnier, avec Daniel Gelin, Dany Carel et Michel Roux, le plus étourdissant trio qu'il soit possible de réunir;

d'autre part, *La facture*, de Françoise Dorin, avec Marthe Mercadier, qui a réussi à me faire oublier, et ce n'est pas peu dire, Jacqueline Maillan, créatrice du rôle; Yves Massard, Paul Cambo, Geneviève Kervine, tous trois parfaits; May Sanson, André Fetet et François Vlair, complétant, avec bonheur, une distribution homogène et de qualité.

Bien qu'ayant déjà apprécié, en d'autres lieux (beaucoup moins agréables), ces deux comédies sans prétention, archétypes parfaits du simple et vrai théâtre de distraction, j'ai passé, en les regardant sous les étoiles montecarliennes, 2 excellentes soirées : j'ai souri, j'ai même ri de bon cœur. Le public en a fait autant. Et je présume sans risque qu'il en sera de même avec la représentation, le mardi 17 août, de *la bagatelle*, de Marcel Achard qu'interpréteront Amarandé, Patrick Préjean et Alain Feydeau et, également, mais avec, en plus, une certaine émotion et beaucoup de tendresse, celle, le dimanche 22, de *même heure l'année prochaine*, de Bernard Slade, une pièce américaine adaptée par Barillet et Gredy, avec Jean Plat et Nicole Courcel.

La doyenne des monégasques...

... M^{me} Veuve Félix Kroenlein, née Gemma Ferrari, a eu 100 ans le 24 juillet.

(1) sauf le 24 juillet quand le feu d'artifice du Monte-Carlo Sporting-Club a quelque peu perturbé les dernières répliques de *La facture*.

M^{me} Kroenlein, qui est pensionnaire à la résidence du cap fleuri, a été, ce jour là, l'héroïne d'une souriante manifestation organisée par la Ville de Monaco.

Cette sympathique réunion de famille s'est déroulée, l'après-midi, sur la terrasse de la résidence où une messe a d'abord été dite par le R.P. André Gaborieau, vicaire de la Cathédrale.

L'assistance fit fête ensuite à M^{me} Kroenlein en lui offrant des cadeaux et des fleurs, et en l'applaudissant de bon cœur quand elle eut à souffler sur les 100 bougies de son gâteau d'anniversaire.

Parmi les personnalités ayant tenu, par leur présence, à exprimer leur affectueuse sollicitude à la doyenne des monégasques, S.A.S. la Princesse Antoinette, représentait, personnellement, LL.AA.SS. le Prince et la Princesse.

Autour de M^{me} Kroenlein, M. Auguste Médecin, président du conseil national; le maire de Monaco et M^{me} Jean Louis Médecin; les adjoints, MM. José Notari et Edmond Aubert; le Prince Louis de Polignac, président de la société des bains de mer; M^{me} Jean-Charles Marquet, représentant le conseil d'administration de la croix-rouge monégasque; MM. Théo Gastaud, président de l'association amicale des retraités monégasques; Maurice Gaziello, directeur de la résidence du Cap fleuri; Marc Pierryves, directeur de l'office d'assistance sociale et le docteur Louis Orecchia, chirurgien au centre hospitalier Princesse-Grace.

Invitée d'honneur, M^{me} Eugénie Perret, née Billard, doyenne de la Principauté, célébrait, ce même jour, son 103^e anniversaire... et, bien sûr, elle eut droit, elle aussi, à sa part de compliments et de fleurs.

Au cours de la réception, M. Jean Louis Médecin remettait à M^{me} Kroenlein la médaille en vermeil de la Ville de Monaco.

... Qu'il me soit permis, en terminant, d'adresser de chaleureuses et amicales félicitations à M^{mes} Gemma Kroenlein et Eugénie Perret.

La fête nationale belge.

Le 21 juillet 1830, les belges s'affranchissaient du joug hollandais. Un an plus tard, le 21 juillet 1831, le premier roi des belges, Léopold 1^{er}, prêtait serment à la Constitution. Depuis, le 21 juillet est jour de fête nationale en Belgique.

Les belges de la Principauté ont donc célébré, le 21 juillet dernier, leur fête nationale en assistant, nombreux et recueillis, à la cérémonie du souvenir organisée, de tradition, autour du monument élevé à la mémoire du Roi Albert et qui se trouve, heureuse coïncidence, à l'entrée du boulevard de Belgique.

Cette cérémonie, présidée par M. André Ortman, consul général de Belgique, s'est terminée, après la minute de silence, par l'exécution de *La Brabançonne* et de notre hymne national.

Les personnalités :

MM. Jean Grether, chargé de mission auprès de S.E. M. le Ministre d'Etat et le représentant; Emile Gaziello, conseiller national, représentant le Président de la Haute Assemblée; Jean-Louis Médecin, maire de Monaco; Philippe Job, consul adjoint, représentant le consul général de France; le marquis Francesco Ruffo di Scaletta, consul général d'Italie; M. Robert Cassoudessalle, directeur de la sûreté publique; les chefs de bataillon François Delaye et Parissé Bagaglia, commandants, respectivement, les carabinières de S.A.S. le Prince et les sapeurs pompiers; le commandant Gilbert Villedieu, représentant le président de la fédération des groupements français; MM. François Trap, président; José de Mueninck, président d'honneur; José Delin et Robert de Hoé, vice-présidents, de la société royale des amitiés belges; M. Henri Corynen, chancelier du consulat de Belgique, etc.

Boucheron...

... le célèbre joaillier de la place Vendôme, à Paris, est venu, pour la première fois, en Principauté, apportant, avec lui, quelques-uns des plus beaux bijoux de ses collections.

Cette exposition s'est tenue dans la salle empire de l'hôtel de Paris, du 27 au 29 juillet, et son cocktail d'inauguration, le 26, de 18 à 22 heures, fut la brillante occasion, pour les personnalités, résidentes ou de passage, du *Tout Monte-Carlo* de se retrouver auprès de M. Alain Boucheron, 4^e du nom et de ses cent chef-d'œuvres contemporains.

Parmi ces personnalités, S.E. M. Pierre Notari, ministre plénipotentiaire, conseiller de gouvernement pour les finances et l'économie; le conseiller national et M^{me} Emile Gaziello; S.E. M. le Ministre Plénipotentiaire et M^{me} Joseph Fissore; M. Francesco Ruffo di Scaletta, consul général d'Italie; M^{me} Marc Gorse; S.E. M. l'Ambassadeur du Pérou et M^{me} Abril de Vivéro; la baronne E. de Rothschild; le prince Louis de Polignac; le prince Rodrigue d'Arémborg; M^{me} Rita Lackman; M. et M^{me} Goldwater; M. et M^{me} Dormeuil; M. et M^{me} Biderman; le commandant des carabiniers de S.A.S. le Prince et M^{me} François Delaye; la comtesse Emma de Sigaldi; M. et M^{me} Robert Lang; M. et M^{me} Frédéric Sacco, etc.

Nana Mouskouri...

... une voix qui vient du cœur... sera, la vedette... mélancolique, souriante, nostalgique... du gala de ce vendredi soir au Monte-Carlo Sporting Club.

Accompagnée par son mari, Georges Petsilas, guitariste et chef d'orchestre du groupe *les athéniens*, Nana Mouskouri, dont les *disques d'or* ne se comptent plus, nous fera la joie, peut-être, de chanter, non seulement ses derniers succès mais aussi les anciens, ceux que nous aimons fredonner à nos moments de vague à l'âme : *roses blanches de Corfou, au cœur de septembre, 4 soleils ou c'est bon la vie !*

Au même programme, évidemment, les *Monte-Carlo Dancers* et les orchestres Aimé Barelli.

Le spectacle sera présenté par Jacqueline Huet.

Ph. F.

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

RENOUVELLEMENT DE GÉRANCE LIBRE*Première Insertion*

Aux termes d'un acte reçu le 12 mai 1976 par le notaire soussigné, Monsieur Gérard SENTOU, Conseil Immobilier, demeurant à Monte-Carlo, 15, boulevard Princesse Charlotte, a renouvelé pour une période de deux années à compter du 15 mai 1976, la gérance libre consentie à Mademoiselle Germaine JACQUEMET, célibataire, commerçante,

demeurant à Monaco-Ville, numéro 10, rue Comte Félix Gastaldi et concernant un fonds de commerce de « vente d'objets souvenirs, plantes grasses, tableaux, photos, disques, musique, appareils de radio et télévision » exploité numéro 10, rue Comte Félix Gastaldi à Monaco-Ville.

Il a été prévu un cautionnement de 2.000 francs.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 30 juillet 1976.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e LOUIS-CONSTANT CROVETTO

Docteur en Droit - Notaire
26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

CESSION DE DROIT AU BAIL*Première Insertion*

Suivant acte reçu par M^e Louis-Constant Crovetto, notaire à Monaco, le 2 avril 1976, réitéré le 23 juillet mil neuf cent soixante-seize, Monsieur et Madame PALLANCA Auguste, demeurant à Monaco, 16, avenue de Fontvieille, électricien, ont cédé à Monsieur TOMATIS Raymond, plombier, demeurant à Beausoleil, 15, boulevard de la Turbie, tous leurs droits sans exception ni réserve, du bail dans des locaux sis à Monte-Carlo, 29 bis avenue Crovetto Frères.

Opposition s'il y a lieu, en l'Etude de M^e Crovetto, notaire, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 30 juillet 1976.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Etude de M^e LOUIS-CONSTANT CROVETTO

Docteur en Droit - Notaire
26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

VENTE DE FONDS DE COMMERCE*Première Insertion*

Suivant acte reçu par M^e Crovetto, notaire à Monaco, soussigné, le 6 mai 1976, Monsieur et Madame Jacques Robert AGNELET demeurant à Monaco-Ville 24, rue Emile de Loth, ont vendu à Monsieur Pascal FRITSCH demeurant à Beausoleil, 9, avenue du Général de Gaulle, un fonds de commerce de vente de cuirs et crépins; fabrication de tiges et chaussures; vente de tous engins et articles de pêche, fabrication

et vente de petits articles de maroquineries etc... sis à Monaco, 9, rue de la Turbie.

Opposition, s'il y a lieu en l'étude de M^e Crovetto, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 30 juillet 1976.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Etude de M^e LOUIS-CONSTANT CROVETTO

Docteur en Droit - Notaire

26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première Insertion

Suivant acte reçu par M^e L.-C. Crovetto, notaire à Monaco, le 1^{er} Juin 1976, réitéré les 20 et 26 juillet 1976, Madame Guillaumette SCHUH, veuve de Monsieur Victor FROLLA, demeurant 4, boulevard de France à Monte-Carlo, a cédé à Monsieur Jacques BOURDIN demeurant à Beausoleil, 21, avenue de Saint-Roman, tous les droits afférents à un local situé à Monaco, 2, boulevard de France.

Oppositions s'il y a lieu en l'Étude de M^e Crovetto, du chef de Madame Veuve FROLLA, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 30 juillet 1976.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Etude de M^e LOUIS-CONSTANT CROVETTO

Docteur en Droit - Notaire

26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

VENTE D'ÉLÉMENTS DE FONDS DE COMMERCE

Première Insertion

Suivant acte reçu par M^e L.-C. Crovetto, notaire à Monaco, le 2 avril 1976, réitéré les 21 et 22 juillet 1976, Monsieur et Madame Emile BLAISE, demeurant à Monaco, 21 boulevard du Jardin Exotique, ont cédé à Monsieur TOMATIS Raymond, demeurant à Beausoleil 15, boulevard de la Turbie, les éléments corporels et incorporels dépendant du fonds de commerce de plomberie sis numéro 2 rue des Orangers à Monaco.

Oppositions s'il y a lieu en l'Étude de M^e Crovetto, du chef de Monsieur et Madame BLAISE, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 30 juillet 1976.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Etude de M^e PAUL-LOUIS AUREGLIA

Notaire

2, Boulevard des Moulins — MONTE-CARLO

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Première Insertion

Suivant acte reçu par M^e Aureglia, notaire sous-signé, le 13 juillet 1976, — soumis à condition suspensive d'obtention d'autorisation d'exploitation par l'acquéreuse, — M. Jean SAGLIETTI et M^{me} Nicole GAY, son épouse, demeurant à Monaco, 29, boulevard Rainier III, ont cédé à M^{me} Monique RAYNAUD, épouse José CURAU, demeurant à Monte-Carlo, 41, boulevard des Moulins, un fonds de commerce de crèmerie, dégustation sur place et vente de spécialités du pays, vente de vins avec dégustation sur place, exploité à Monaco-Ville, 1, rue Emile de Loth.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 30 juillet 1976.

Signé : P.L. AUREGLIA.

Etude de M^e PAUL-LOUIS AUREGLIA

Notaire

2, Boulevard des Moulins — MONTE-CARLO

RÉSILIATION DE LOCATION-GÉRANCE

Première Insertion

Suivant acte reçu par M^e Aureglia, notaire sous-signé, le 23 juillet 1976, M^{me} Jacqueline DELCOURT, épouse de M. Pierre DOTTA, demeurant à Monaco, 2, boulevard de Belgique, a résilié purement et simplement, à compter du 31 juillet 1976, la location-gérance du fonds de commerce de restaurant « RESTAURANT SAINT-MICHEL », exploité à Monte-Carlo, 1, rue des Roses, qu'elle avait consentie à M. Nourédine MLIS, demeurant à Monte-Carlo, avenue Princesse Grace, « L'Estoril », pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 1976, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 16 janvier 1976.

Oppositions, s'il y a lieu, à l'Étude de M^e Aureglia, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 30 juillet 1976.

Signé : P.L. AUREGLIA.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

RENOUVELLEMENT DE GÉRANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 26 mai 1976, par le notaire soussigné, M. Karl LIMMÉROTH, économiste, demeurant 1, rue Basse, à Monaco-Ville, a renouvelé, pour une durée de trois années à compter du 15 juin 1976, la gérance libre consentie à la société anonyme monégasque « FA-MI-LA », ayant son siège 21, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo et concernant un fonds de commerce de chemiserie bonneterie, etc... exploité 40, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Il a été prévu un cautionnement de 10.000 frs.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 30 juillet 1976.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 19 juillet 1976, par le notaire soussigné, M. Alexandre-Joseph CASTELLANO, pharmacien, demeurant 24, avenue de Grande-Bretagne, à Monte-Carlo, a cédé à M. André-Henri MORARD, Directeur de l'Ecole PIGIER, demeurant 3, boulevard Dubouchage, à Nice, tous ses droits au bail commercial d'un local sis 23, rue Grimaldi, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Étude du notaire soussigné, dans les 10 jours de la présente insertion.

Monaco, le 30 juillet 1976.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 19 mai 1976, par M^e Rey, notaire soussigné, M. Maurice, Edouard, Noël BONI, commerçant, demeurant 2, rue Princesse-Caroline, à Monaco, a consenti la gérance libre, pour une période devant expirer le 31 mai 1978, à M. Peter HAAS, commerçant, demeurant 27, av. Hector-Otto, à Monaco, d'un fonds de commerce de vente de tous produits de beauté, articles de bimbeloterie, souvenirs et gadgets, tous articles de confection, provençaux, basques et monégasques, exploité n° 16, rue Comte Félix Gastaldi, à Monaco-Ville.

Audit acte il a été prévu un cautionnement de DIX MILLE FRANCS.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 30 juillet 1976.

Signé : J.-C. REY.

CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Suivant acte s.s.p. du 10 janvier 1976 enregistré le 16 février 1976 F. 91 V case I et avenant s.s.p. du 25 mai 1976 Madame DELERUE Vve KOEBELE demeurant av. de la Malmaison à Villefranche-sur-Mer (A.-M.), a donné en gérance libre à M^{me} FOURRIER épouse VANGHELuwe, demeurant 4, rue de la Colle à Monaco, pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} janvier 1976, un fonds de commerce de bar-restaurant, vins à emporter exploité à Monaco (Condamine), 4, rue de la Colle.

Audit acte, il a été prévu un cautionnement de CINQ MILLE francs.

Opposition s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 30 juillet 1976.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

« SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE MONÉGASQUE
DE PLIEUSES AUTOMATIQUES »

en abrégé « S.I.M.P.A. »

(société anonyme monégasque)

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'Ordonnance-Lci numéro 340 sur les sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1^o) Statuts de la société anonyme monégasque dénommée « SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE MONÉGASQUE DE PLIEUSES AUTOMATIQUES » en abrégé « S.I.M.P.A. », au capital de 100.000 frs et siège social « Le Panorama », numéro 57, rue Grimaldi, à Monaco-Condamine, établis, en brevet, par M^e J.-C. Rey, notaire soussigné, le 18 novembre 1975, et déposés au rang des minutes dudit notaire, par acte du 13 juillet 1976.

2^o) Déclaration de souscription et de versement de capital faite par le fondateur, suivant acte reçu, le 13 juillet 1976, par le notaire soussigné.

3^o) Délibération de l'assemblée générale constitutive, tenue le 19 juillet 1976, dont le procès-verbal a été déposé avec les pièces annexes au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du même jour, ont été déposées le 27 juillet 1976 au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 30 juillet 1976.

Signé : J.-C. RBY.

ORDONNANCE

Nous J. de Monseignat, Premier Président de la Cour d'Appel de la Principauté de Monaco, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, assisté de notre Greffier.

Vu la requête présentée par le Procureur Général en date du 4 juin 1976.

Vu notre Ordonnance en date du 22 mars 1972, inscrivant la « SOCIÉTÉ BARCLAYTRUST CHAN-

NEL ISLANDS LIMITED » sur la liste des personnes morales habilitées à exercer en Principauté les fonctions de « Trustee ».

Attendu qu'il est justifié que cette même personne morale a le 6 février 1976 transféré son siège social du : 8 Church Street, St. Helier, Jersey, ancienne adresse, au :

39/41 Broad Street
St. Helier
Jersey
Iles Anglo-Normandes

Qu'il y a lieu de faire droit à la requête tendant à la rectification sollicitée.

Avons inscrit le siège social de la Barclaytrust Channel Islands Limited au 39/41 Broad Street, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, au lieu et place de : 8, Church Street, St. Helier, Jersey.

Fait à Monaco le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-seize.

ORDONNANCE

Nous J. de Monseignat, Premier Président de la Cour d'Appel, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, assisté de notre Greffier.

Vu la requête présentée par Monsieur le Procureur Général en date du 4 juin 1976.

Vu notre Ordonnance en date du 17 décembre 1973, inscrivant la société : « BARCLAYTRUST INTERNATIONAL LIMITED » sur la liste des personnes morales habilitées à exercer en Principauté les fonctions de « Trustee ».

Attendu qu'il est justifié que cette même personne morale a le 6 février 1976 transféré son siège social du : 8 Church Street, St. Helier, Jersey, ancienne adresse, au :

39/41 Broad Street
St. Helier
Jersey
Iles Anglo-Normandes

qu'il y a lieu de faire droit à la requête tendant à la rectification sollicitée.

Avons inscrit le siège social de la « BARCLAYTRUST INTERNATIONAL LIMITED » au : 39/41 Broad Street, St. Helier, Jersey, au lieu et place de : 8 Church Street, St. Helier, Jersey.

Fait à Monaco, le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-seize.

ORDONNANCE

Nous, J. de Monseignat, Premier Président de la Cour d'Appel, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, assisté de notre Greffier.

Vu la requête présentée par Monsieur le Procureur Général le 15 juin 1976.

Vu notre Ordonnance en date du 8 novembre 1973 inscrivant la : « FIRST NATIONAL CITY BANK (Channel Islands) Limited, société anonyme incorporée dans l'île de Jersey, dont le siège social est à St. Helier, Jersey, Green Street, P.O. Box 104 sur la liste des trustee; qu'il y a lieu d'accueillir la requête tendant à donner qualité à la même personne morale d'exercer et poursuivre, sous sa nouvelle appellation, les fonctions de Trustee.

Par ces motifs

Inscrivons sur la liste des personnes morales ou physiques seules en mesure d'agir comme trustee dans la Principauté de Monaco la « CITIBANK (CHANNEL ISLANDS) LIMITED » antérieurement inscrite sous l'appellation First National City Bank (Channel Islands) Limited et dont le siège social est inchangé : St. Helier, Jersey, Green Street, P.O. Box 104.

Fait à Monaco, le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-seize.

ORDONNANCE

Nous, J. de Monseignat, Premier Président de la Cour d'Appel, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, assisté de notre Greffier.

Vu la requête présentée par Monsieur le Procureur Général en date du 11 juin 1976.

Vu la loi n° 214 du 27 février 1936 complétée par l'Ordonnance Loi n° 1.281 du 18 octobre 1939.

Sur la proposition de Monsieur le Procureur Général.

Avons inscrit additionnellement sur la liste dressée par Nous le 31 décembre 1938 des personnes morales ou physiques seules en mesure d'agir comme Trustee dans la Principauté de Monaco : la « MIDLAND BANK TRUST CORPORATION (Jersey) LIMITED » 2, Hill Street, St. Helier.

Fait à Monaco, le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-seize.

ORDONNANCE

Nous, J. de Monseignat, Premier Président de la Cour d'Appel, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, assisté de notre greffier;

Vu la requête présentée par Monsieur le Procureur Général le 20 juillet 1976;

Vu notre Ordonnance en date du 12 décembre 1938 inscrivant la « THE ROYAL TRUST COMPANY », société anglaise dont le siège est à Londres (S.W.1) St. James's Square 3, sur la liste des « trustees »;

Attendu qu'il est justifié que cette même personne morale a transféré son siège social à : Royal Trust House, 54 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6NQ, Qu'il y a lieu de faire droit à cette requête;

Sur ces motifs :

Avons inscrit le nouveau siège social de la « ROYAL TRUST COMPANY OF CANADA » transféré à : « Royal Trust House », 54 Jermyn Street, Londres SW1Y 6NQ.

Fait en Notre Cabinet, au Palais de Justice à Monaco, le vingt-et-un juillet mil neuf cent soixante-seize.

J. DE MONSEIGNAT.

Le Gérant du Journal : CHARLES MINAZZOLI.

IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO

455 - AD